

ANNEXE 6 : Rapports d'analyse de la qualité de l'eau 2024





Délégation Départementale de Gironde

Pôle bi-départemental santé environnement 33/47
Pôle Santé Environnement de la Gironde



QUALITE DES EAUX DE LOISIRS - PISCINE

RAPPORT ANNUEL 2024

ETABLISSEMENT :

PISCINE AQUA STADIUM MERIGNAC

Commune de : MERIGNAC

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

ARS - Délégation départementale de Gironde
103 bis rue de Belleville - CS 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20251205-lmc1112855-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025
Publié le : 12/12/2025

DDARS.33 - Pôle Santé-Environnement

1 - Introduction à la qualité des eaux de piscine

La qualité bactériologique

En piscine, la principale source de contamination bactériologique provient des usagers, lesquels libèrent naturellement dans l'eau de nombreux germes, parfois pathogènes, par l'intermédiaire de la peau, des phanères ou des sécrétions.

Les pathologies cutanées (mycoses, dermatoses virales ou bactériennes, verrues plantaires, etc.) sont les plus fréquentes en piscines.

Des pathologies du type, angines, otites, peuvent être engendrées par des staphylocoques pathogènes présents sur la peau et sur la sphère ORL des baigneurs.

Des irritations peuvent être causées par le contact de l'eau chlorée avec les muqueuses oculaires. Le port de lentilles de contact pendant la baignade peut être une source d'aggravation de pathologies oculaires (conjonctivites, kératites).

Les pathologies digestives (gastroentérites, salmonelloses, typhoïde, hépatite) sont heureusement très rares étant donné le faible nombre de germes émis par les individus porteurs et le faible nombre de porteurs. Aucun cas de méningite amibienne lié à la fréquentation d'une piscine n'a été rencontré en France.

Les réseaux d'Eau Chaude Sanitaire, et plus spécifiquement les bains à remous et à jets, peuvent être à l'origine d'une contamination par la bactérie "Légionella pneumophila" qui se développe dans les eaux dont la température est comprise entre 25 et 50 °C. La contamination se fait par inhalation d'aérosols d'eau contaminée par la bactérie et peut causer des décès chez les personnes sensibles.

Pour éviter la contamination des usagers, une désinfection optimale de l'eau des bassins, mais également un entretien rigoureux de leur environnement (plages, locaux, sanitaires, mobilier, matériels pédagogiques, etc.), y compris le réseau d'ECS, est indispensable.

La qualité physico-chimique

Pour préserver la santé et garantir le confort des usagers, l'eau d'une piscine doit être, en permanence filtrée, désinfectée et désinfectante sans que les produits utilisés ne puissent nuire à la santé des baigneurs. L'efficacité de la désinfection repose sur la maîtrise des paramètres physico-chimiques du milieu (teneur en désinfectant et en stabilisant du chlore, valeur du pH, température, concentration en matières organiques et minérales).

Le chlore sous toutes ses formes (hypochlorite de sodium, hypochlorite de calcium, chlorocyanurates) est largement utilisé pour les opérations de désinfection en raison de ces propriétés bactéricides, de son faible coût et de sa facilité d'emploi. Toutefois en réagissant avec les matières organiques azotées et carbonées présentes dans l'eau (sueur, urine, phanères, produits cosmétiques, etc.), le chlore et ses dérivés, engendrent la formation de sous-produits de désinfection (chloramines, THMs (trihalométhananes), etc.) dans l'eau et leur diffusion dans l'atmosphère des piscines couvertes.

La présence excessive de ces composés dans l'air peut être à l'origine de problèmes sanitaires pour les usagers et le personnel des établissements. Les manifestations les plus fréquemment rencontrées sont : fatigue, maux de tête, vertiges, irritations des yeux et des voies respiratoires. Des conséquences à long terme sur les enfants (bébés nageurs) ne sont pas à négliger. Le chloroforme principal trihalométhane est également classé comme cancérogène probable pour l'homme.

Afin de réduire les risques sanitaires, il est impératif de rappeler aux usagers le respect des règles élémentaires d'hygiène avant le bain (précautions intimes, douche savonnée, passage par le pédiluve, produits cosmétiques à proscrire, etc.).

Le contrôle sanitaire

Les piscines lorsqu'elles ne sont pas réservées à l'usage d'une famille, sont soumises à déclaration et à contrôle sanitaire en application des dispositions des articles L.1332-1 à L.1332-4 et D.1332-1 à D.1332-19 du code de la santé publique, fixant les normes d'hygiène et de sécurité. Des textes législatifs et réglementaires complémentaires instaurent des règles de conception, d'exploitation et de surveillance ainsi que des objectifs de résultats ayant pour but de maintenir un état sanitaire satisfaisant afin de réduire les risques associés à la fréquentation des piscines.

Le contrôle sanitaire diligenté par l'ARS comprend d'une part, le contrôle de la qualité de l'eau des bassins via la réalisation d'analyses et d'autre part une visite des installations de traitement et des locaux. Le programme de contrôle dépend du type d'installation et de la période d'ouverture de la piscine.

Le respect des normes de qualité fixées par la réglementation permet de s'assurer que l'eau ne contient pas de germe pathogène et n'est pas irritante pour les yeux, la peau et les muqueuses.

L'autocontrôle exercé par l'exploitant

Afin de garantir les conditions d'hygiène et de sécurité, une piscine nécessite une surveillance quotidienne de l'exploitant. Celui-ci est tenu d'assurer le respect du règlement intérieur, de veiller à la bonne qualité de l'eau, de surveiller l'évolution de celle-ci, de se soumettre au contrôle sanitaire, d'informer le public de cette surveillance, d'assurer un bon état sanitaire des locaux et le bon fonctionnement des installations de traitement. Il doit tenir à jour le carnet sanitaire, véritable carnet de bord, qui constitue un outil de dialogue avec l'autorité sanitaire.

En application de l'arrêté du 1er février 2010, la surveillance et la prévention de la légionellose concernent tous les établissements qui, d'une part font l'objet d'une distribution collective d'ECS et d'autre part exposent le public à de points d'usage de l'eau qui émettent des aérosols pouvant disperser les légionnelles. La surveillance repose notamment sur des mesures de la température de l'eau et la réalisation de campagnes d'analyse de légionnelles à une fréquence annuelle. La mise en œuvre de ces mesures incombe au responsable de l'établissement concerné.

Cas des bains à remous (jacuzzi, spas)

Les pathologies liées aux bains à remous sont nombreuses, infections cutanées (folliculite notamment chez les enfants), infections de la sphère ORL (otite), infections génito-urinaires, infections respiratoires (légionellose). L'écosystème des bains à remous est nettement différent de celui des piscines récréatives.

Les raisons de la prolifération bactérienne dans l'eau et notamment des légionnelles sont bien identifiées :
- l'eau est fortement aérée et maintenue à une température supérieure à 30°C ce qui favorise la consommation du désinfectant de l'eau,
- l'apport de matière organique lié à la fréquentation est parfois trop important au regard du volume d'eau disponible et des capacités de filtration et de désinfection de l'équipement,
- les usagers ne prennent pas de douche préalable.

Les modalités de prévention des risques infectieux et notamment de la légionellose dans les bains à remous (spas) à usage collectif sont rappelées dans la circulaire (DGS/EA4 n° 2010-289 du 27 juillet 2010). On y trouve un guide d'information à l'intention des exploitants qui constitue une aide pour la mise en place de bonnes pratiques d'exploitation des spas.

Les critères de qualité

Des critères de qualité (ou exigences de qualité) sont fixés par la réglementation. D'une manière générale, les eaux " ne doivent pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ". Des limites de qualité sont fixées pour les paramètres de santé (microbiologiques ou chimiques) et des références de qualité sont définies pour les paramètres indicateurs du fonctionnement des installations. Le respect des limites de qualité constitue une contrainte sévère. Le non respect d'une limite de qualité pourra engendrer la fermeture d'un bassin. Si une référence de qualité n'est pas satisfaite, le responsable de la distribution est tenu de prendre des mesures correctives, afin d'éviter une dégradation de la qualité de l'eau.

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur les bassins

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20251205-lmc1112855-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025
Publié le : 12/12/2025

DDARS.33 - Pôle Santé-Environnement

2 - Caractéristiques qualitatives par paramètres mesurés

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en violet. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

BASSIN BAIN FROID

Paramètre	Nbre de valeurs	Nbre de valeurs NC	Valeur Min	Valeur Max	Norme min	Norme max
-----------	-----------------	--------------------	------------	------------	-----------	-----------

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

PH	8	4	7,00	8,90	6,90	7,70
----	---	---	------	------	------	------

MINERALISATION

CHLORURES	8	0	36,00	77,80		250,00
-----------	---	---	-------	-------	--	--------

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

CARBONE ORGANIQUE TOTAL	8	3	2,80	6,30		5,00
-------------------------	---	---	------	------	--	------

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	8	0	0,00	28,00		100,00
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	8	0	0,00	0,00		0,00
PSEUDOMONAS AÉRUGINOSA PAR 100ML	8	0	0,00	0,00		0,00
STAPHYLOCOQUES PATHOGÈNES PAR 100ML	8	0	0,00	0,00		0,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

ACIDE ISOCYANURIQUE	8	0	0,00	0,00		75,00
CHLORE COMBINÉ	8	4	0,30	1,30		0,60
CHLORE LIBRE ACTIF	8	2	0,10	1,30	0,40	1,40

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	4	0	6,90	19,40		100,00
--------------------------------	---	---	------	-------	--	--------

BASSIN D' ACTIVITES

Paramètre	Nbre de valeurs	Nbre de valeurs NC	Valeur Min	Valeur Max	Norme min	Norme max
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
PH	8	1	6,90	8,00	6,90	7,70
MINERALISATION						
CHLORURES	8	4	112,00	489,00		250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	8	0	2,10	3,20		5,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	8	0	0,00	0,00		100,00
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	8	0	0,00	0,00		0,00
PSEUDOMONAS AÉRUGINOSA PAR 100ML	8	0	0,00	0,00		0,00
STAPHYLOCOQUES PATHOGÈNES PAR 100ML	8	0	0,00	0,00		0,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
ACIDE ISOCYANURIQUE	8	0	0,00	0,00		75,00
CHLORE COMBINÉ	8	0	0,10	0,50		0,60
CHLORE LIBRE ACTIF	8	1	0,24	0,96	0,40	1,40
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	4	0	16,40	57,00		100,00

BASSIN DETENTE

Paramètre	Nbre de valeurs	Nbre de valeurs NC	Valeur Min	Valeur Max	Norme min	Norme max
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
PH	8	2	6,50	7,80	6,90	7,70
MINERALISATION						
CHLORURES	8	2	68,00	341,00		250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	8	5	3,10	6,60		5,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	8	1	0,00	300,00		100,00
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	8	0	0,00	0,00		0,00
PSEUDOMONAS AÉRUGINOSA PAR 100ML	8	0	0,00	0,00		0,00
STAPHYLOCOQUES PATHOGÈNES PAR 100ML	8	0	0,00	0,00		0,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
ACIDE ISOCYANURIQUE	8	0	0,00	0,00		75,00
CHLORE COMBINÉ	8	1	0,10	0,90		0,60
CHLORE LIBRE ACTIF	8	2	0,30	1,90	0,40	1,40
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	4	0	9,70	19,00		100,00

BASSIN JACUZZI

Paramètre	Nbre de valeurs	Nbre de valeurs NC	Valeur Min	Valeur Max	Norme min	Norme max
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
TEMPÉRATURE DE L'EAU	8	5	25,20	38,60		33,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
PH	8	0	7,30	7,70	6,90	7,70
MINERALISATION						
CHLORURES	8	0	32,90	187,00		250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	8	1	0,88	7,50		5,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	8	1	0,00	120,00		100,00
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	8	0	0,00	0,00		0,00
LÉGIONELLA PNEUMOPHILA SP (L)	1	0	0,00	0,00		0,00
PSEUDOMONAS AÉRUGINOSA PAR 100ML	8	0	0,00	0,00		0,00
STAPHYLOCOQUES PATHOGÈNES PAR 100ML	8	0	0,00	0,00		0,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
ACIDE ISOCYANURIQUE	8	0	0,00	18,00		75,00
CHLORE COMBINÉ	8	0	0,10	0,40		0,60
CHLORE DISPONIBLE	1	1	1,50	1,50	2,00	5,00
CHLORE LIBRE ACTIF	8	2	0,28	1,80	0,40	1,40

BASSIN LUDIQUE

Paramètre	Nbre de valeurs	Nbre de valeurs NC	Valeur Min	Valeur Max	Norme min	Norme max
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
PH	8	2	6,50	7,70	6,90	7,70
MINERALISATION						
CHLORURES	8	2	60,10	553,00		250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	8	3	2,60	7,10		5,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	8	0	0,00	8,00		100,00
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	8	0	0,00	0,00		0,00
PSEUDOMONAS AÉRUGINOSA PAR 100ML	8	0	0,00	0,00		0,00
STAPHYLOCOQUES PATHOGÈNES PAR 100ML	8	0	0,00	0,00		0,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
ACIDE ISOCYANURIQUE	8	0	0,00	0,00		75,00
CHLORE COMBINÉ	8	1	0,10	0,70		0,60
CHLORE LIBRE ACTIF	8	1	0,28	1,10	0,40	1,40
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	4	0	10,90	61,40		100,00

BASSIN MULTI ACTIVITES

Paramètre	Nbre de valeurs	Nbre de valeurs NC	Valeur Min	Valeur Max	Norme min	Norme max
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
PH	2	1	7,40	7,80	6,90	7,70
MINERALISATION						
CHLORURES	2	0	145,00	170,00		250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	2	0	0,50	0,60		5,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	2	0	0,00	1,00		100,00
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	2	0	0,00	0,00		0,00
PSEUDOMONAS AÉRUGINOSA PAR 100ML	2	0	0,00	0,00		0,00
STAPHYLOCOQUES PATHOGÈNES PAR 100ML	2	0	0,00	0,00		0,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
ACIDE ISOCYANURIQUE	2	0	15,00	23,00		75,00
CHLORE COMBINÉ	2	0	0,00	0,20		0,60
CHLORE DISPONIBLE	2	0	2,00	2,30	2,00	5,00
CHLORE LIBRE ACTIF	2	0			0,40	1,40

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20251205-lmc1112855-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025
Publié le : 12/12/2025

BASSIN NORDIQUE

Paramètre	Nbre de valeurs	Nbre de valeurs NC	Valeur Min	Valeur Max	Norme min	Norme max
-----------	-----------------	--------------------	------------	------------	-----------	-----------

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

PH	8	0	6,90	7,40	6,90	7,70
----	---	---	------	------	------	------

MINERALISATION

CHLORURES	8	0	78,80	248,00		250,00
-----------	---	---	-------	--------	--	--------

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

CARBONE ORGANIQUE TOTAL	8	0	1,30	2,70		5,00
-------------------------	---	---	------	------	--	------

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	8	0	0,00	7,00		100,00
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	8	0	0,00	0,00		0,00
PSEUDOMONAS AÉRUGINOSA PAR 100ML	8	0	0,00	0,00		0,00
STAPHYLOCOQUES PATHOGÈNES PAR 100ML	8	0	0,00	0,00		0,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

ACIDE ISOCYANURIQUE	8	0	0,00	29,00		75,00
CHLORE COMBINÉ	8	0	0,10	0,40		0,60
CHLORE DISPONIBLE	2	0	2,30	3,20	2,00	5,00
CHLORE LIBRE ACTIF	8	1	0,90	1,60	0,40	1,40

BASSIN PATAUGEOIRE

Paramètre	Nbre de valeurs	Nbre de valeurs NC	Valeur Min	Valeur Max	Norme min	Norme max
-----------	-----------------	--------------------	------------	------------	-----------	-----------

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

PH	9	1	6,40	7,70	6,90	7,70
----	---	---	------	------	------	------

MINERALISATION

CHLORURES	8	1	46,50	305,00		250,00
-----------	---	---	-------	--------	--	--------

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

CARBONE ORGANIQUE TOTAL	8	0	2,20	4,80		5,00
-------------------------	---	---	------	------	--	------

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	9	0	0,00	2,00		100,00
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	9	0	0,00	0,00		0,00
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	1	0	0,00	0,00		0,00
PSEUDOMONAS AÉRUGINOSA PAR 100ML	9	0	0,00	0,00		0,00
STAPHYLOCOQUES PATHOGÈNES PAR 100ML	9	1	0,00	39,00		0,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

ACIDE ISOCYANURIQUE	9	0	0,00	0,00		75,00
CHLORE COMBINÉ	9	0	0,00	0,52		0,60
CHLORE LIBRE ACTIF	9	1	0,32	1,20	0,40	1,40

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	4	0	15,00	30,70		100,00
--------------------------------	---	---	-------	-------	--	--------

BASSIN SPORTIF

Paramètre	Nbre de valeurs	Nbre de valeurs NC	Valeur Min	Valeur Max	Norme min	Norme max
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
PH	8	0	6,90	7,50	6,90	7,70
MINERALISATION						
CHLORURES	8	5	63,80	469,00		250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	8	0	2,70	3,40		5,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	8	0	0,00	2,00		100,00
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	8	0	0,00	0,00		0,00
PSEUDOMONAS AÉRUGINOSA PAR 100ML	8	0	0,00	0,00		0,00
STAPHYLOCOQUES PATHOGÈNES PAR 100ML	8	0	0,00	0,00		0,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
ACIDE ISOCYANURIQUE	8	0	0,00	0,00		75,00
CHLORE COMBINÉ	8	0	0,30	0,50		0,60
CHLORE LIBRE ACTIF	8	0	0,65	1,00	0,40	1,40
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	4	0	17,10	49,50		100,00

BASSIN TOBOGGAN INT

Paramètre	Nbre de valeurs	Nbre de valeurs NC	Valeur Min	Valeur Max	Norme min	Norme max
-----------	-----------------	--------------------	------------	------------	-----------	-----------

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

PH	10	4	6,40	7,90	6,90	7,70
----	----	---	------	------	------	------

MINERALISATION

CHLORURES	8	2	59,10	594,00		250,00
-----------	---	---	-------	--------	--	--------

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

CARBONE ORGANIQUE TOTAL	8	3	2,50	7,10		5,00
-------------------------	---	---	------	------	--	------

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	10	1	0,00	300,00		100,00
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	10	1	0,00	20,00		0,00
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	2	0	0,00	0,00		0,00
PSEUDOMONAS AÉRUGINOSA PAR 100ML	10	1	0,00	1,00		0,00
STAPHYLOCOQUES PATHOGÈNES PAR 100ML	10	2	0,00	Incomptable		0,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

ACIDE ISOCYANURIQUE	10	0	0,00	0,00		75,00
CHLORE COMBINÉ	10	0	0,10	0,50		0,60
CHLORE LIBRE ACTIF	10	3	0,20	0,93	0,40	1,40

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	4	0	8,40	62,60		100,00
--------------------------------	---	---	------	-------	--	--------

LISTE DES DÉPASSEMENTS DES LIMITES DE QUALITÉ POUR LA BACTERIOLOGIE

BASSIN PATAUGEOIRE PLV n° / 00263938

Date	Paramètre	Résultat	Norme Max
23/08/2024	STAPHYLOCOQUES PATHOGÈNES PAR 100ML	39	0

BASSIN TOBOGGAN INT PLV n° / 00259083

Date	Paramètre	Résultat	Norme Max
29/02/2024	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	20	0
29/02/2024	PSEUDOMONAS AÉRUGINOSA PAR 100ML	1	0
29/02/2024	STAPHYLOCOQUES PATHOGÈNES PAR 100ML	Incomptable	0

BASSIN TOBOGGAN INT PLV n° / 00263971

Date	Paramètre	Résultat	Norme Max
23/08/2024	STAPHYLOCOQUES PATHOGÈNES PAR 100ML	48	0

Nombre de dépassement des limites de qualité : 5

LISTE DES DEPASSEMENTS DES LIMITES DE QUALITE POUR LA PHYSICO-CHIMIE

BASSIN D' ACTIVITES PLV n° / 00258279

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
18/01/2024	CHLORE LIBRE ACTIF	0,24	0,40	1,40
18/01/2024	PH	8	6,90	7,70

BASSIN LUDIQUE PLV n° / 00259820

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
18/04/2024	CHLORE LIBRE ACTIF	0,28	0,40	1,40

BASSIN LUDIQUE PLV n° / 00261954

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
26/06/2024	CHLORE COMBINÉ	0,7		0,60

BASSIN LUDIQUE PLV n° / 00263939

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
23/08/2024	PH	6,8	6,90	7,70

BASSIN LUDIQUE PLV n° / 00264972

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
08/10/2024	PH	6,5	6,90	7,70

BASSIN PATAUGEOIRE PLV n° / 00259082

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
29/02/2024	CHLORE LIBRE ACTIF	0,32	0,40	1,40

BASSIN PATAUGEOIRE PLV n° / 00261953

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
26/06/2024	PH	6,4	6,90	7,70

BASSIN NORDIQUE PLV n° / 00262620

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
23/07/2024	CHLORE LIBRE ACTIF	1,6	0,40	1,40

BASSIN TOBOGGAN INT PLV n° / 00258276

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
18/01/2024	PH	7,8	6,90	7,70

BASSIN TOBOGGAN INT PLV n° / 00259083

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
29/02/2024	CHLORE LIBRE ACTIF	0,2	0,40	1,40

BASSIN TOBOGGAN INT PLV n° / 00259825

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
18/04/2024	CHLORE LIBRE ACTIF	0,3	0,40	1,40

BASSIN TOBOGGAN INT PLV n° / 00262623

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
23/07/2024	CHLORE LIBRE ACTIF	0,39	0,40	1,40
23/07/2024	PH	7,8	6,90	7,70

BASSIN TOBOGGAN INT PLV n° / 00264037

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
29/08/2024	PH	7,9	6,90	7,70

BASSIN TOBOGGAN INT PLV n° / 00264975

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
08/10/2024	PH	6,4	6,90	7,70

BASSIN MULTI ACTIVITES PLV n° / 00263946

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
23/08/2024	PH	7,8	6,90	7,70

BASSIN DETENTE PLV n° / 00263970

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
23/08/2024	CHLORE LIBRE ACTIF	0,3	0,40	1,40
23/08/2024	PH	7,8	6,90	7,70

BASSIN DETENTE PLV n° / 00264978

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
08/10/2024	CHLORE COMBINÉ	0,9	0,60	
08/10/2024	CHLORE LIBRE ACTIF	1,9	0,40	1,40
08/10/2024	PH	6,5	6,90	7,70

BASSIN BAIN FROID PLV n° / 00258281

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
18/01/2024	CHLORE LIBRE ACTIF	0,35	0,40	1,40
18/01/2024	PH	8,1	6,90	7,70

BASSIN BAIN FROID PLV n° / 00259085

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
29/02/2024	CHLORE COMBINÉ	1,2	0,60	
29/02/2024	CHLORE LIBRE ACTIF	0,1	0,40	1,40
29/02/2024	PH	8,9	6,90	7,70

BASSIN BAIN FROID PLV n° / 00259828

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
18/04/2024	PH	8,2	6,90	7,70

BASSIN BAIN FROID PLV n° / 00261950

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
26/06/2024	CHLORE COMBINÉ	1,3		0,60

BASSIN BAIN FROID PLV n° / 00263969

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
23/08/2024	CHLORE COMBINÉ	0,7		0,60

BASSIN BAIN FROID PLV n° / 00264976

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
08/10/2024	CHLORE COMBINÉ	0,8		0,60

BASSIN BAIN FROID PLV n° / 00266097

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
06/12/2024	PH	7,8	6,90	7,70

BASSIN JACUZZI PLV n° / 00259078

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
29/02/2024	CHLORE LIBRE ACTIF	1,8	0,40	1,40

BASSIN JACUZZI PLV n° / 00259827

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
18/04/2024	CHLORE DISPONIBLE	1,5	2,00	5,00

BASSIN JACUZZI PLV n° / 00261942

Date	Paramètre	Résultat	Norme Min	Norme Max
26/06/2024	CHLORE LIBRE ACTIF	0,28	0,40	1,40
26/06/2024	TEMPÉRATURE DE L'EAU	38,6		36,00

Accusé de réception en préfecture

Numéro de dépassement des limites : 00263946-2024-08-23-00016-2025120536c1112855-DE-1-1

Date de télétransmission : 12/12/2025

Date de réception préfecture : 12/12/2025

Publié le : 12/12/2025

DDARS.33 - Pôle Santé-Environnement

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20251205-lmc1112855-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025
Publié le : 12/12/2025

DDARS.33 - Pôle Santé-Environnement

PISCINE AQUA STADIUM MERIGNAC
SYNTHESE POUR L'ETABLISSEMENT SUR L'ENSEMBLE DES BASSINS

Nombre de Prélèvements sur l'année : 77

Qualité Bactériologique

	Exigences de qualité	
	Limites de qualité	Références de qualité
Nombre de prélèvements non conformes	3	3
Proportion de prélèvements conformes	96,10 %	96,10 %

La conformité aux indicateurs de qualité bactériologique n'a pas été atteinte pour tous les prélèvements. Une maîtrise et un suivi rigoureux des installations (traitements, hydraulicité, ...) doivent être assurés pour supprimer les dysfonctionnements constatés et éviter les risques pour la santé des baigneurs.

Qualité Physico-chimique

	Exigences de qualité	
	Limites de qualité	Références de qualité
Nombre de prélèvements non conformes	27	29
Proportion de prélèvements conformes	64,94 %	62,34 %

La conformité aux indicateurs de qualité physico-chimique pour le suivi des traitements, n'a pas été atteinte pour tous les prélèvements. Une maîtrise et un suivi rigoureux des installations (traitements, hydraulicité, ...) doivent être assurés pour supprimer les dysfonctionnements constatés et éviter les risques pour la santé des baigneurs.

Evolution du pourcentage de conformité aux limites de qualité bactériologiques depuis 2021

2023	2024
95,95 %	96,10 %

Pour plus d'informations sur la gestion des piscines, je vous invite à consulter le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :
<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/piscines-et-bains-remous-usage-collectif-sous-surveillance>

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire des eaux de piscines sont désormais mis en ligne :
<https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/recherchePiscine.do?methode=menu&idRegion=75>

Signé à Bordeaux le 20 février 2025
L'ingénieur d'études sanitaires



BORIS GARRO

DALKIA - REGION SUD OUEST (10435)

Monsieur Christopher HOSKINSON

4 Bis rue Françoise d'Eaubonne

31200 TOULOUSE

FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-UL-000016-01

Version du : 02/01/2025

Page 1/3

Dossier N° : 24UL05599

Date de réception : 24/12/2024

Référence bon de commande : BC1263555

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau chaude sanitaire	RETOUR DE BOUCLES	

N° ech **24UL05599-001** | Votre réf. (1) RETOUR DE BOUCLES

Limites	Dalkia ECS
Réglementation	Cahier des charges DALKIA adapté de l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.
Préleveur	Bah Daniel
Localisation du prélèvement	RETOUR DE BOUCLES
Mode de désinfection	Flambage
Date de prélèvement	24/12/2024 08:12
Date de réception	24/12/2024 14:26
	Commune

PARAMETRES DE PRELEVEMENTS

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPLE : Prélèvement d'eau pour recherche de légionnelles	Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329	*			
Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique). - FD T 90-522					
IXEA0 : Température au 1er jet (in situ)	Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329	*	55.0	°C	
Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne					
IXE98 : Température stabilisée après purge (in situ)	Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329				
Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne					
Température de l'eau stabilisée après purge	*	55.8	°C		
Temps de purge		2.0	min		

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UMVBF : Legionella et Legionella pneumophila	Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329				
Numération - Milieu non chromogène - NF T90-431					
Legionella spp.	*	<10	ufc/l	<1000	
Legionella pneumophila	*	<10	ufc/l	<1000	

Conclusion / Déclaration de conformité (Couverte par l'accréditation)

Legionella non détectées.



Amanda Perrin
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boîte comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

DALKIA - REGION SUD OUEST (10435)

Monsieur Christopher HOSKINSON

4 Bis rue Françoise d'Eaubonne

31200 TOULOUSE

FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-UL-000017-01

Version du : 02/01/2025

Page 1/3

Dossier N° : 24UL05599

Date de réception : 24/12/2024

Référence bon de commande : BC1263555

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau chaude sanitaire	DEPART ECS	

N° ech **24UL05599-002** | Votre réf. (1) DEPART ECS

Limites	Dalkia ECS
Réglementation	Cahier des charges DALKIA adapté de l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.
Préleveur	Bah Daniel
Localisation du prélèvement	DEPART ECS
Mode de désinfection	Flambage
Date de prélèvement	24/12/2024 08:13
Date de réception	24/12/2024 14:26
	Commune

PARAMETRES DE PRELEVEMENTS

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPLE : Prélèvement d'eau pour recherche de légionnelles	Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329	*			
Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique). - FD T 90-522					
IXEA0 : Température au 1er jet (in situ)	Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329	*	56.0	°C	
Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne					
IXE98 : Température stabilisée après purge (in situ)	Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329				
Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne					
Température de l'eau stabilisée après purge	*	56.2	°C		
Temps de purge		2.0	min		

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UMVBF : Legionella et Legionella pneumophila	Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329				
Numération - Milieu non chromogène - NF T90-431					
Legionella spp.	*	<10	ufc/l	<1000	
Legionella pneumophila	*	<10	ufc/l	<1000	

Conclusion / Déclaration de conformité (Couverte par l'accréditation)

Legionella non détectées.



Amanda Perrin
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boîte comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

DALKIA - REGION SUD OUEST (10435)

Monsieur Christopher HOSKINSON

4 Bis rue Françoise d'Eaubonne

31200 TOULOUSE

FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-UL-000018-01

Version du : 02/01/2025

Page 1/3

Dossier N° : 24UL05599

Date de réception : 24/12/2024

Référence bon de commande : BC1263555

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
003	Eau chaude sanitaire	DOUCHE BALNEO	

N° ech **24UL05599-003** | Votre réf. (1) DOUCHE BALNEO

Limites	Dalkia ECS
Réglementation	Cahier des charges DALKIA adapté de l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.
Préleveur	Bah Daniel
Localisation du prélèvement	DOUCHE BALNEO
Mode de désinfection	Aucune
Date de prélèvement	24/12/2024 08:07
Date de réception	24/12/2024 14:26
Commune	UCPA AQUA STADIUM S00173029R-MERIGNAC(33)-UCPA AQUA STADIUM MERIGNAC

PARAMETRES DE PRELEVEMENTS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPLE : Prélèvement d'eau pour recherche de légionnelles Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329 Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique). - FD T 90-522	*			
IXEA0 : Température au 1er jet (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329	*	26,0	°C	
Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne				
IXE98 : Température stabilisée après purge (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329 Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne				
Température de l'eau stabilisée après purge	*	38,6	°C	
Temps de purge		2,0	min	

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UMVBF : Legionella et Legionella pneumophila Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329 Numération - Milieu non chromogène - NF T90-431				
Legionella spp.	*	<10	ufc/l	<1000
Legionella pneumophila	*	<10	ufc/l	<1000

Conclusion / Déclaration de conformité (Couverte par l'accréditation)

Legionella non détectées.



Amanda Perrin
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boîte comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

DALKIA - REGION SUD OUEST (10435)

Monsieur Christopher HOSKINSON

4 Bis rue Françoise d'Eaubonne

31200 TOULOUSE

FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-UL-000019-01

Version du : 02/01/2025

Page 1/3

Dossier N° : 24UL05599

Date de réception : 24/12/2024

Référence bon de commande : BC1263555

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
004	Eau chaude sanitaire	DOUCHE PUBLIQUE PISCINE	

N° ech **24UL05599-004** | Votre réf. (1) DOUCHE PUBLIQUE PISCINE

Limites	Dalkia ECS
Réglementation	Cahier des charges DALKIA adapté de l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.
Préleveur	Bah Daniel
Localisation du prélèvement	DOUCHE PUBLIQUE PISCINE
Mode de désinfection	Aucune
Date de prélèvement	24/12/2024 07:59
Date de réception	24/12/2024 14:26
Commune	UCPA AQUA STADIUM S00173029R-MERIGNAC(33)-UCPA AQUA STADIUM MERIGNAC

PARAMETRES DE PRELEVEMENTS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPLE : Prélèvement d'eau pour recherche de légionnelles Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329 Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique). - FD T 90-522	*			
IXEA0 : Température au 1er jet (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329 Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne	28.0	°C		
IXE98 : Température stabilisée après purge (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329 Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne				
Température de l'eau stabilisée après purge	*	39.2	°C	
Temps de purge		2.0	min	

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UMVBF : Legionella et Legionella pneumophila Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329 Numération - Milieu non chromogène - NF T90-431				
Legionella spp.	*	<10	ufc/l	<1000
Legionella pneumophila	*	<10	ufc/l	<1000

Conclusion / Déclaration de conformité (Couverte par l'accréditation)

Legionella non détectées.



Amanda Perrin
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boîte comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

DALKIA - REGION SUD OUEST (10435)

Monsieur Christopher HOSKINSON

4 Bis rue Françoise d'Eaubonne

31200 TOULOUSE

FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-UL-000020-01

Version du : 02/01/2025

Page 1/3

Dossier N° : 24UL05599

Date de réception : 24/12/2024

Référence bon de commande : BC1263555

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
005	Eau chaude sanitaire	DOUCHE COLLECTIF PISCINE	

N° ech **24UL05599-005** | Votre réf. (1) DOUCHE COLLECTIF PISCINE

Limites	Dalkia ECS
Réglementation	Cahier des charges DALKIA adapté de l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.
Préleveur	Bah Daniel
Localisation du prélèvement	DOUCHE COLLECTIF PISCINE
Mode de désinfection	Aucune
Date de prélèvement	24/12/2024 08:03
Date de réception	24/12/2024 14:26
Commune	UCPA AQUA STADIUM S00173029R-MERIGNAC(33)-UCPA AQUA STADIUM MERIGNAC

PARAMETRES DE PRELEVEMENTS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPLE : Prélèvement d'eau pour recherche de légionnelles Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329 Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique). - FD T 90-522	*			
IXEA0 : Température au 1er jet (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329 Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne	29.0	°C		
IXE98 : Température stabilisée après purge (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329 Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne				
Température de l'eau stabilisée après purge	*	39.2	°C	
Temps de purge		2.0	min	

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UMVBF : Legionella et Legionella pneumophila Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-6329 Numération - Milieu non chromogène - NF T90-431				
Legionella spp.	*	<10	ufc/l	<1000
Legionella pneumophila	*	<10	ufc/l	<1000

Conclusion / Déclaration de conformité (Couverte par l'accréditation)

Legionella non détectées.



Amanda Perrin
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boîte comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.